BTS Apprentissage

Cybersécurité, Informatique et Réseaux, Électronique (BTS CIEL)

Informatique et Réseaux| Option A

Électronique et Réseaux| Option B

CODE RNCP : 37391	**CODE NSF : 201 / 255 / 326**
CODE DIPLOME Option A : 32020116	**CODE DIPLOME Option B : 32025521**

Date de début des parcours certifiants : 01-09-2023

Date d'échéance de l'enregistrement : 31-08-2028

Niveau de qualification de niveau 5, délivrée sous l'autorité du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Date de mise à jour : Septembre 2026

Objectifs

Les métiers de l'informatique, des réseaux et de l'électronique se déploient aujourd'hui dans la plupart des secteurs d'activité. Ils s'inscrivent au cœur de l'économie avec des perspectives d'évolution importantes.

Ils sont présents dans la plupart des domaines d'activité. Ils ont notamment permis au secteur de l'agriculture d'améliorer sa productivité, au secteur de l'automobile d'automatiser certaines fonctionnalités et, ainsi, d'améliorer la sécurité des conducteurs, ou encore au secteur de la santé de renforcer la qualité des soins apportés.

Les professionnels de l'informatique, des réseaux et de l'électronique, jouent un rôle essentiel dans la société actuelle en offrant à chacun des outils performants et adaptés aux besoins. Ils sont utiles à tous : aux particuliers, aux petites et grandes entreprises ou bien encore aux services publics.

Le Brevet de Technicien Supérieur « Cybersécurité, Informatique et réseaux, Électronique » est un diplôme de niveau 5 qui vise à donner une qualification spécialisée dans les domaines de l'informatique et du réseau (option A) ou de l'électronique et du réseau (option B).

Compétences et Options

- Créer, réaliser et installer des systèmes, réseaux et applications embarqués au sein d'une équipe projet ;
- Exploiter et gérer la maintenance des systèmes, réseaux et applications ;
- Assurer la gestion d'un projet.

Option A | Informatique et Réseau (IR)

L'objectif de cette option est de former l'élève au maintien en état de fonctionnement des réseaux, à la sécurisation, ainsi qu'au bon fonctionnement de la programmation (client/serveur, cloud computing). À partir d'un cahier des charges et de contraintes de production, le technicien supérieur définit des spécifications techniques. Il peut installer un système d'exploitation, une bibliothèque logicielle, un dispositif de correction ou de mise à jour de logiciel. Il rédige un cahier de recettes permettant de recenser les points à tester en fonction des demandes identifiées dans le cahier des charges. Il exerce son activité chez les prestataires informatiques : service interne d'une entreprise, SSII... Avec de l'expérience, le diplômé peut se voir confier la responsabilité de projets ou des fonctions de management d'équipe.

Option B | Électronique et Réseau (ER)

Une composante voisine de la commande rapprochée, de l'usage des composants complexes, de la pré-industrialisation des dispositifs électroniques, de leur maintenance, et de la mobilisation des moyens de télécommunication dans les couches de bas niveau. Ce technicien supérieur travaille chez les installateurs, les architectes/systémiers, les équipementiers électroniques, les sous-traitants et fabricants de composants, les savoir-faire électroniques sont surtout présents dans les fonctions de conception, d'industrialisation, de test, de production et de maintenance/réparation. Le diplômé est capable de mettre en œuvre la solution matérielle/logicielle à partir de l'analyse d'un cahier des charges et de l'installer chez le client. Il réalise de nombreux tests de conformité et rédige une documentation technique. Il occupe des fonctions plus ou moins encadrées par des ingénieurs. Dans le secteur de l'électronique, les techniciens supérieurs se retrouvent majoritairement dans les fonctions d'exploitation et de support (achats, installation, maintenance, assistance technique).

Méthode utilisée

Cours théoriques et exercices pratiques.
Formations Pratiques : maintenance en atelier, Suivi des projets, Travaux Pratiques

Enseignements

Matières générales :
Culture générale et expression
Anglais
Mathématiques
Matières professionnelles :
BLOC 1 - Option A : Etude et conception de réseaux informatiques
BLOC 2 - Option A : Exploitation et maintenance de réseaux informatiques
BLOC 3 - Option A : Valorisation de la donnée et cybersécurité
BLOC 4 - Option B : Étude et conception de produits électroniques
BLOC 5 - Option B : Mise en œuvre de réseaux informatiques
BLOC 6 - Option B : Réalisation et maintenance de produits électroniques

Prérequis

Le BTS Cybersécurité, Informatique et Réseaux, Électronique est accessible :

- BAC PRO CIEL
- BAC PRO MELES
- BAC STI2D
- BAC GÉNÉRAL

Modalités et délais d'accès

- Retraits des dossiers de candidatures et inscriptions à partir du mois de janvier (nous contacter) ;
- Adaptabilité possible de la formation aux personnes en situation de handicap (nous contacter) ;
- Commission de validation des dossiers en avril-mai ;
- Entretien individuel au préalable ;
- Décision définitive de validation des candidatures fin juin ;
- Date d'entrée en formation : septembre.

Personnes en situation de handicap

Notre établissement étudie de manière individualisée avec chaque personne en situation de handicap (PSH) : l'accessibilité des locaux, l'accessibilité des outils et matériels pédagogiques, et l'adaptation des modalités d'examen. Au sein de notre personnel, un référent PSH dédié à ces fins vous accueillera et vous précisera toute mesure d'accompagnement.

Méthodes d'évaluation

- Évaluations hebdomadaires
- Rédaction d'un rapport en fin de première année et soutenance d'un projet en fin de deuxième année
- Épreuves ponctuelles écrites et orales en fin de cursus
- Validité de l'examen par blocs de compétences

Durée

La formation se déroule sur 2 ans. 1350 heures de formation au CFA. Démarrage en septembre.
Calendrier de formation disponible sur notre site internet

Coût

Aucun frais d'inscription, aucun frais de formation. Le coût de la formation est pris en charge par l'OPCO de l'entreprise.

Poursuite d'études et débouchés professionnels

Le BTS est un diplôme conçu pour une insertion professionnelle.

Pour l'option A (IR), il est possible de poursuivre en licence pro mention métiers de l'informatique : administration et sécurité des systèmes et des réseaux, en licence professionnelle mention métiers des réseaux informatiques et télécommunication, …
Pour l'option B (IR), il est possible de poursuivre en licence mention sciences pour l'ingénieur ou électronique.

Qui peut bénéficier d'un contrat d'apprentissage ?

L'âge minimum est de 16 ans. Il peut être abaissé à 15 ans si le jeune a atteint cet âge entre la rentrée scolaire et le 31 décembre de l'année civile, et qu'il a terminé son année de 3ème.
L'âge maximum est de 29 ans (révolus, 30 ans moins 1 jour).
L'âge maximum peut être porté à 34 ans (révolus, 35 ans moins 1 jour) dans les cas suivants :

- L'apprenti veut signer un nouveau contrat pour accéder à un niveau de diplôme supérieur à celui déjà obtenu :
- Le précédent contrat de l'apprenti a été rompu pour des raisons indépendantes de sa volonté ;
- Le précédent contrat de l'apprenti a été rompu pour inaptitude physique et temporaire

Dans ces cas, il ne doit pas s'écouler plus d'1 an entre les 2 contrats.
Et au-delà de 29 ans, les personnes :
• Ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise
• Inscrites sur la liste des sportifs, entraîneurs, arbitres ou juges sportifs de haut niveau
• En situation de handicap

Le salaire de l'apprenti – contrat d'apprentissage

Tableau - Rémunération brute mensuelle minimale d'un apprenti

Situation	16 à 17 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et plus
1re année	27 % du Smic, soit 504,09 €	43 % du Smic, soit 802,82 €	Salaire le + élevé entre 53 % du Smic, soit 989,52 € et 53 % du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.	100 % du Smic Salaire le + élevé entre le Smic(1 867,02 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.
2e année	39 % du Smic, soit 728,14 €	51 % du Smic, soit 952,18 €	Salaire le + élevé entre 61 % du Smic, soit 1 138,88 € et 61 % du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.	100 % du Smic Salaire le + élevé entre le Smic(1 867,02 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.
3e année	55 % du Smic, soit 1 026,86 €	67 % du Smic, soit 1 250,90 €	Salaire le + élevé entre 78 % du Smic, soit1 456,27 € et 78 % du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.	100 % du Smic Salaire le + élevé entre le Smic(1 867,02 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.

Source : https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2918

Contact

Ensemble Scolaire Saint-Louis
Quai Soubeyran, 26400 Crest
Tel : 04 75 25 66 38 – 04 75 25 00 60
www.stlouis26.eu
marie-laure.blanc@stlouis26.eu
SIRET 77940962200015
Numéro déclaration d'activité 82260068826